

Réunion du 26 novembre 2015 à 18h30

L'an deux mille quinze, le vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stephanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT
François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN,

Etait absent : Monsieur Jean TILLET

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 20 novembre 2015

Décision modificative

DM N°1 :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
2152/041	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
2031/041	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €

DM N°2 :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	43 657.00 €	-391.00 €	391.00 €	43 657.00 €
65 Autres charges de gestion courante	34 997.00 €	-391.00 €	0.00 €	34 606.00 €
6541/65	5 760.00 €	-391.00 €	0.00 €	5 369.00 €
66 Charges financières	8 660.00 €	0.00 €	391.00 €	9 051.00 €
66111/66	8 660.00 €	0.00 €	391.00 €	9 051.00 €

Projet de Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'une présentation du projet du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) a été faite par le Préfet le 19 octobre dernier. A partir de cette date, les communes disposent de deux mois pour donner leur avis.

Ouï les modalités et les enjeux du projet et notamment :

- le maintien de la collectivité dans la Communauté de Communes du Fronsadais jusqu'en 2021,
- la disparition de certains Syndicats Intercommunaux tels que le SIE et le SIAEPA (articles 20 et 24 du SDCI)

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de SDCI, mais s'oppose, à l'unanimité des membres présents, par délibérations n° 20151126-04 et 20151126-05 aux articles 20 et 24 de ce projet.

SIE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L5210-1-1.IV du CGCT,

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), Monsieur le Préfet a présenté, le 19 octobre 2015, un projet aux élus de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Gironde, qu'il nous soumet aux fins de recueillir notre avis.

En effet, conformément à l'article L5210-1-1.IV du CGCT, il appartient aux assemblées délibérantes concernées par les propositions de modification introduites par le SDCI de se prononcer dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

S'agissant spécifiquement de la distribution publique d'électricité, sur les 12 syndicats intermédiaires existants, le projet de schéma prévoit le maintien des 6 syndicats de régime urbain d'électricité et, en revanche, la dissolution des six de régime rural, dont le Syndicat d'Electrification du Fronsadais.

Cette proposition est matérialisée par l'article 24 du SDCI.

Or, il n'existe pas de fondement juridique à cette différence de traitement entre syndicats de régimes urbain et rural, dans la mesure où la concession Sdeeg inclut des collectivités ressortissant aux deux régimes.

Le Syndicat d'Electrification du Fronsadais créé le 19 juillet 1930, a historiquement œuvré pour bâtir, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), un service public de l'électricité de qualité en pratiquant une gestion rigoureuse des deniers publics.

L'implication des élus de terrain que nous sommes et notre connaissance des besoins en électricité de nos territoires ont fait du Syndicat d'Electrification du Fronsadais une structure-relais de proximité indispensable pour l'élaboration des programmes de travaux et le contrôle du concessionnaire, avec pour objectif de garantir une bonne qualité de desserte en zone rurale auprès des consommateurs domestiques comme des acteurs économiques.

Pour ce faire, le syndicat a toujours eu une approche vertueuse en affectant la totalité du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité aux travaux basse et moyenne tension et d'éclairage public.

C'est ainsi que le montant moyen des investissements réalisés lors des cinq dernières années sur notre ressort territorial syndical s'élève à : 3 435 439€.

En particulier, il convient de noter la mise aux normes récente de plus de 3000 points lumineux en ayant recours à des appareillages moins énergivores. Par cette action de modernisation de son éclairage public et en concourant aux économies d'énergies, le Syndicat du Fronsadais s'est inscrit comme un véritable acteur de la transition énergétique.

Compte tenu de ces éléments, et en vertu du principe d'égalité devant la loi, il me paraît pleinement justifié de prôner le maintien du Syndicat d'Electrification du Fronsadais.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, et après avoir délibéré, émet un avis défavorable quant à l'article 24 du projet de SDCI en date du 8 octobre 2015 et réclame le maintien du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Fronsadais.

SIAEPA

Vu la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu l'article 33 codifié à l'Article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Article 40-III portant sur la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015 notifié par Monsieur le Préfet par courrier en date du 19 octobre 2015 qui inclut le projet de fusion de trois syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (article 20),

Oui l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur Fautrat, délégué du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais, (SIAEPA),

Considérant les disparités existantes notamment en matière de coûts et de compétences des Syndicats Intercommunaux du Blayais, du Bourgeois et du Cubzadais-Fronsadais,

Considérant que le territoire du Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est cohérent et pertinent,

Considérant que la solidarité communale fondée entre 34 communes entre 1948 et 1954 s'est prolongée par une solidarité verticale à partir de 1981 pour l'assainissement collectif et à partir de 2004 pour l'assainissement non collectif,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis défavorable quant à l'article 20 du projet de SDCI qui consiste à fusionner les trois syndicats des eaux de l'arrondissement de Blaye, et réclame le maintien du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais.

Nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais

Madame le Maire explique à ses collègues que suite aux changements de statuts de la communauté de communes du canton de Fronsac portant notamment :

- sur la prise de compétences des ALSH sur le temps périscolaire du mercredi après-midi,
- sur la prise de compétence tourisme pleine et entière,
- ainsi que le changement de dénomination de l'EPCI suite à la refonte des cantons,

les communes doivent donner leur avis afin que l'EPCI, qui devient désormais Communauté de Communes du Fronsadais, puisse valider ses nouveaux statuts.

Oui l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur la validation des nouveaux statuts de la communauté de communes du Fronsadais.

Compteurs communicants GrDF

Madame le Maire fait part à ses collègues de la demande de GrDF d'installer des compteurs communicants sur la commune. Ces compteurs visent, à l'instar des compteurs ErDF Linky, à dématérialiser les données des consommations des particuliers, pour, selon les dires de GrDF, plus de transparence sur la consommation réelle des foyers et ainsi faire des économies. Madame le Maire donne lecture des arguments de GrDF.

D'autres communes sollicitées se sont également prononcées sur la question.

Madame le Maire donne lecture des arguments émis par la commune de Saint Macaire.

Après avoir pris connaissance des divers argumentaires, et après discussions, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, contre l'installation des compteurs communicants pour les deux principales raisons suivantes :

- santé publique : émissions de micro-ondes
- libertés publique et individuelle : piratages possibles de ces compteurs et donc récupérations de multiples données sur la vie privée à des fins commerciales

Questions diverses :

Boxe In Saillans

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'une demande de la part de l'association saillanaise Boxe In Saillans lui a été adressée pour obtenir l'autorisation d'installer trois supports d'entraînement dans la salle polyvalente. Après discussions, le conseil municipal décide d'accéder à cette demande sous réserve de la signature d'une convention fixant les conditions.

Borne à verres et borne à vêtements

Lors des travaux CAB concernant la nouvelle voie derrière l'école, les bornes à verres et vêtements ont été retirées. Après discussions il est décidé de réinstaller une borne à verres et une borne à vêtements sur le parking de l'école afin de satisfaire au mieux les usagers.

Haie à planter

Madame le Maire a été interpellée en conseil d'école par des parents d'élèves au sujet des sulfatages à proximité de la cour de l'école. Sylvie Ardouin, à la suite de ce conseil, a fait quelques recherches et évoque la solution de planter une haie le long du grillage côté parking. L'association Arbres et Paysages en Gironde a déjà fait ses preuves sur le département et, étant agréée par le conseil Départemental au titre de la Protection de l'environnement, la commune pourrait envisager une subvention. Madame Ardouin, Madame Charlier et Monsieur Martineau proposent de rencontrer sur site les responsables de l'association afin qu'une proposition soit faite.

Tour de garde élections régionales

Madame le Maire demande à ses collègues les disponibilités de chacun pour assurer les deux prochains tours de garde des élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.

Conseil d'école

David Seguin fait un rapide compte rendu du dernier conseil d'école. Ce compte rendu porte notamment sur :

- des travaux à prévoir au sein des bâtiments
- l'acquisition d'un ordinateur
- l'apport de sable dans la cour

Monsieur Martineau en prend acte et précise que certaines réparations ne pourront se faire qu'à la fin de l'hiver.

Personnel communal

Madame le Maire fait part à ses collègues de certaines difficultés rencontrées avec le personnel du service technique. Il a en effet été constaté un relâchement au sein du personnel et après remarques et entretiens, Madame le Maire et son adjoint, Monsieur Martineau, ont pris la décision d'adresser des avertissements et de rencontrer les responsables de la mission locale.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h40.